



Rapport d'activité 2023



FÉDÉRATION LAITIÈRE



Table des matières

1. Avant-propos	2
2. L'économie laitière suisse en 2023	4
2.1 Production et mise en valeur du lait.....	4
2.2 Commerce extérieur	7
2.3 Interprofessions fromagères	9
2.4 Lait de centrale, IP-Lait et mooh.....	11
2.5 Fédération des producteurs suisses de lait (FPSL)	12
3. Activités de Prolait Fédération Laitière	13
3.1. Prolait en chiffres	13
3.2 Prestations et services.....	15
3.3 Actions politiques et de communication	16
4. Activités des organes de la Fédération	18
5. Organes & collaborateurs	19
5.1 Conseil d'administration.....	19
5.2 Présidents de cercles	19
5.3 Commission « lait de fromageries artisanales ».....	19
5.4 Commission « lait de centrale ».....	20
5.5 Commission de gestion.....	20
5.6 Collaborateurs - collaboratrices.....	20

1. Avant-propos

La météo a à nouveau montré ses extrêmes en 2023 avec des records battus en termes de chaleur, de sécheresses, de précipitations et de catastrophes naturelles sur la planète. La Suisse n'a pas été épargnée, certaines régions subissant pour la 2^e année consécutive une sécheresse importante en été, et d'autres des inondations et glissements de terrains dès l'automne. Cette météo capricieuse a bien sûr eu des impacts importants sur les récoltes de fourrages et les cultures d'automne.

Le Marché s'est montré dédaigneux envers la filière laitière, mettant à mal les revenus agricoles. En effet, sous couvert de l'inflation de ses propres coûts, une partie des consommateurs se détourne des produits suisses, de qualité irréprochable pour se diriger vers les prix les plus bas, engendrant restrictions fromagères et pertes de marché pour l'industrie agroalimentaire. Les prix du lait des AOP fromagères romandes ont cependant été maintenus et leurs restrictions n'ont que très peu encombré le lait de centrale, contrairement à d'autres sortes en difficulté en Suisse allemande. Mais le lait de centrale n'a pas pu contenir la pression et le prix du lait a baissé en cours d'année. Cette baisse a été accentuée en fin d'année par l'incertitude liée à la prise en charge de la régulation suisse du lait par les entreprises Hochdorf et Cremo.

L'activité politique a également été intense avec les diverses consultations sur des sujets délicats tels que les 3.5% de SPB supplémentaires sur terres assolées en zone de plaine et les diminutions des paiements directs liées à l'élevage bovin en particulier pour 2024.

Plus les années passent, plus les sujets à défendre sont chronophages en temps et en énergie, car vitaux pour la survie des exploitations laitières. Oui j'ose parler de survie, car malgré des conditions de prix très intéressantes proposées par les AOP fromagères et un soutien étatique présent, les cessations de production continuent d'année en année avec des animaux et des volumes de lait non repris, en Suisse romande. Le lait consommé dans le canton de Vaud n'est plus fourni qu'à 60 % par ses producteurs.

Ce constat effectué depuis de nombreuses années par Prolait, à pousser ses organes en 2023 à accentuer ses efforts de défense professionnelle sur plusieurs axes :

- défense du prix du lait, prise en compte des coûts de production et marges de la grande distribution par divers communiqués de presse et interventions à l'IPLait.
- plusieurs rencontres politiques visant à placer la vache au centre des solutions climatiques, notamment dans les discussions sur la PA 2030.
- transmission du rapport sur les fromageries vaudoises et obtention de garanties de financement à fonds perdus supplémentaires, en particulier pour les fromageries de plaine. Ces financements seront liés à des mesures énergétiques.
- soutien aux sociétés de fromageries et producteurs face aux problèmes liés à la qualité du lait et du fromage (réductase), aux changements engendrés par les cessations de production laitières et aux décisions prises par l'IPG.

Prolait est convaincu que les producteurs de lait et leurs vaches font partie de la solution afin de préserver le climat. Nous nous sommes engagés dans la création de la nouvelle société AgroImpact, qui a pour but de diagnostiquer l'empreinte carbone de chaque exploitation agricole, de contractualiser les plans de réduction et de rémunérer, par la matière première, les efforts réalisés.

L'année 2023 aura démontré, par les guerres malheureusement en augmentation, que l'autoconsommation est un objectif à atteindre au mieux, ceci à tous les niveaux. Cela concerne bien sûr la matière première que l'agriculture produit, en particulier le lait, mais aussi les matières premières que nous avons besoin pour nourrir nos animaux.

Nous remarquons également que le duo marché – paiements directs, s'il est arrivé à rationaliser la production laitière de manière rapide et efficace, surtout pour le marché, ne donne pas de perspectives claires pour une partie des producteurs qui, année après année, cessent la production laitière, affaiblissant ainsi le potentiel futur en termes de fermes et de surfaces pour la production fourragère.

L'industrie agroalimentaire doit anticiper les manques à venir et revoir sa stratégie de prix et la politique doit mieux soutenir la production laitière décentralisée. Des paiements directs simplifiés, mais liés à des résultats seraient les bienvenus. Des enjeux importants pour la production laitière vont se discuter ces prochains mois et Prolait va participer à ces discussions comme force de proposition.

Je ne saurai terminer ce rapport par des remerciements particuliers. Tout d'abord les agriculteurs qui s'engagent dans les organes de la fédération et qui participent activement à la formation d'opinions : mes collègues du conseil d'administration, du conseil des présidents de cercle, des commissions et délégués aux interprofessions.

Ensuite à notre équipe de bureau, Anne-Françoise Besson et Marinette Crausaz, renforcée par l'arrivée de Mme Alessandra Silauri dès le 1^{er} août, en remplacement de Christelle Lienhard.

Un merci tout particulier à Mme Marie Garnier qui a annoncé sa démission pour le 31.07.2024. Mme Garnier s'est engagée sans compter pendant ses 4 années à la direction de Prolait. Elle a repris notre fédération en pleine restructuration, a pu stabiliser et radicalement améliorer notre situation financière, en gérant la vente de la SA du Grand Pré à de bons repreneurs et en remboursant une bonne partie de nos prêts. Elle a également renforcé les services aux producteurs de lait, obtenu des mandats et participé activement aux prises de position nationales. Nous avons également pu communiquer à maintes reprises dans les médias, nos revendications et propositions.

Nous lui souhaitons une fin de mandat agréable parmi nous et une retraite, dont nous savons déjà qu'elle sera active, bien méritée.

Marc Benoît

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Benoît', with a stylized flourish at the end.

Président du Conseil d'administration

2. L'économie laitière suisse en 2023

En 2023, l'économie laitière suisse aura été marquée par un franc suisse fort et une inflation importante dans les principaux pays d'exportation européens. Ces deux facteurs ont impacté surtout les exportations de fromages qui ont diminué par rapport à l'année précédente de -4,5% en volume et de -3,2% en valeur. A l'exception de la catégorie "fromage frais et séré", toutes les catégories de fromage ont connu un recul des quantités produites.

Sur le marché intérieur, les ventes se sont maintenues, malgré un pouvoir d'achat des consommateurs affecté par l'inflation persistante. Mais ce maintien des quantités vendues en Suisse s'est fait au détriment du prix payé aux producteurs de lait. Ces derniers ont aussi subi une augmentation des prix moyens de production agricoles qui n'a pas pu être reportée sur le prix de vente du lait. Si le prix indicatif A était à fin décembre 2023 à 79 ct./kg¹ et à 56 ct./kg pour le prix indicatif B, en recul respectivement de 3 et 5 ct./kg par rapport à l'année précédente, le prix de base réellement payé aux producteurs par mooh était de 59 ct.

Les indices laissent entrevoir un ajustement du prix à la hausse dès avril 2024.

2.1 Production et mise en valeur du lait

Statistiques livraisons de lait en Suisse

	2020	2021	2022	2023	Diff 22-23 %
Production laitière totale (t)	3'405'139	3'405'307	3'354'466	3'335'730	-0,6%
Lait d'ensilage (t)	2'292'542	2'286'641	2'269'429	2'311'909	-1,9%
Lait de non-ensilage (t)	1'112'598	1'118'666	1'085'037	1'023'821	-5,6%
Nb. d'exploitations laitières	18'396	17'925	17'603	17'164	-2,4%
Moy. livraisons par expl. (kg)	178'936	184'016	184'764	194'344	+5%

Source TSM,PSL

La production laitière Suisse continue de baisser. En 2023, une baisse globale de 18'736 tonnes de lait (-0,6%) est enregistrée par rapport à l'année précédente. C'est la production de lait de non-ensilage qui a subi la diminution la plus forte, de -5,6%, encore plus prononcée que celle de 2022 qui était de -3%.

Les diminutions de production laitière sont liées d'une part aux problèmes dans la production fourragère occasionnés par un temps soit trop humide soit trop sec ; d'autre part par les mauvaises perspectives du marché dues à la baisse des prix au niveau international et au ralentissement des exportations de fromage.

¹ franco rampe, hors TVA, 4,0 % MG, 3,3 % protéine

285'357 tonnes de lait bio ont été commercialisées en 2023 (282'382 t. en 2022), soit 1% de plus que l'année précédente. Malgré cette hausse, les quantités de lait bio restent inférieures à celles de 2021.

17'164 exploitations laitières ont été enregistrées à fin 2023, soit 439 de moins qu'en 2022. Chaque exploitation coule en moyenne 194'344 kg de lait. Pour le rayon de PROLAIT, on observe une moyenne par exploitation de plus de 250'000 kg de lait en 2023 (le pic était à plus de 265'000 kg en 2021). Malgré la diminution du nombre d'exploitations sur une période de 10 ans, la quantité de lait produite reste assez constante. Ceci démontre un secteur laitier qui s'adapte et se restructure à une vitesse importante.

Il faut souligner que les baisses observées sur le marché Suisse (production de lait, production et exportation de fromages) sont aussi enregistrées dans les grands pays producteurs de l'UE. En novembre, l'UE affichait une baisse globale de 2,5 % de la production laitières.

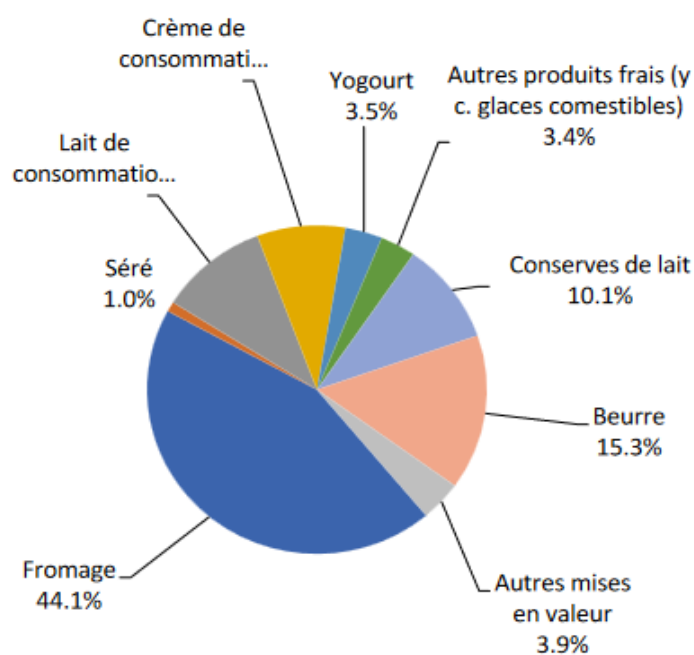
Mise en valeur du lait suisse en 2023

En tonnes ELE*	2020	2021	2022	2023	Diff 22-23 %
Fromage	1'563'810	1'591'397	1'538'289	1'469'609	-4.5
Séré	30'143	28'673	31'226	32'534	4.2
Lait de consommation	384'737	365'898	353'816	345'807	-2.3
Crème de consommation	278'266	279'071	283'190	280'402	-1.0
Yogourt	124'139	120'495	118'649	117'975	-0.6
Autres produits frais (y.c. glaces comestibles)	103'890	107'117	111'984	112'414	0.4
Conserves de lait	307'991	328'472	332'315	335'875	1.1
Beurre	491'509	482'991	460'796	510'002	10.7
Autres mises en valeur	120'654	100'194	124'201	131'112	5.5
Total	3'405'139	3'405'307	3'354'466	3'335'730	-0.6

*ELE = équivalent-lait (matière utile rapportée en kilos de lait) / avec lait de la zone franche

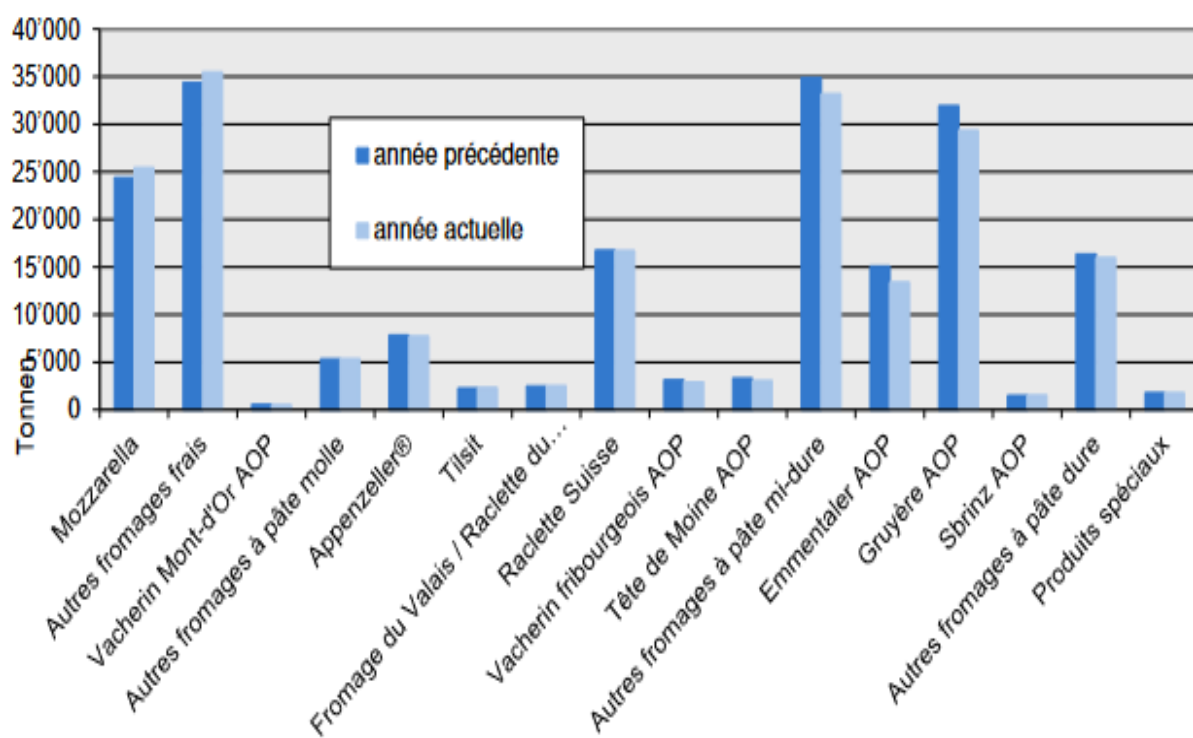
Source TSM, PSL

Contrairement aux années précédentes, la production de beurre a fortement augmenté, soit de 10,7% par rapport à l'année précédente. Elle semble encore avoir augmenté depuis décembre 2023, en prévision des ventes des fêtes de Pâques. Les stocks de beurre congelé étaient assez importants à fin 2023, légèrement en-dessous des 3'000 t contre 234 t à fin 2022.



Source TSM, PSL
En % du total de 3'335'730 to. de lait

Avec 44,1% du total du lait produit, le fromage reste la part la plus importante de mise en valeur du lait, même si elle a légèrement diminué par rapport à l'année précédente.



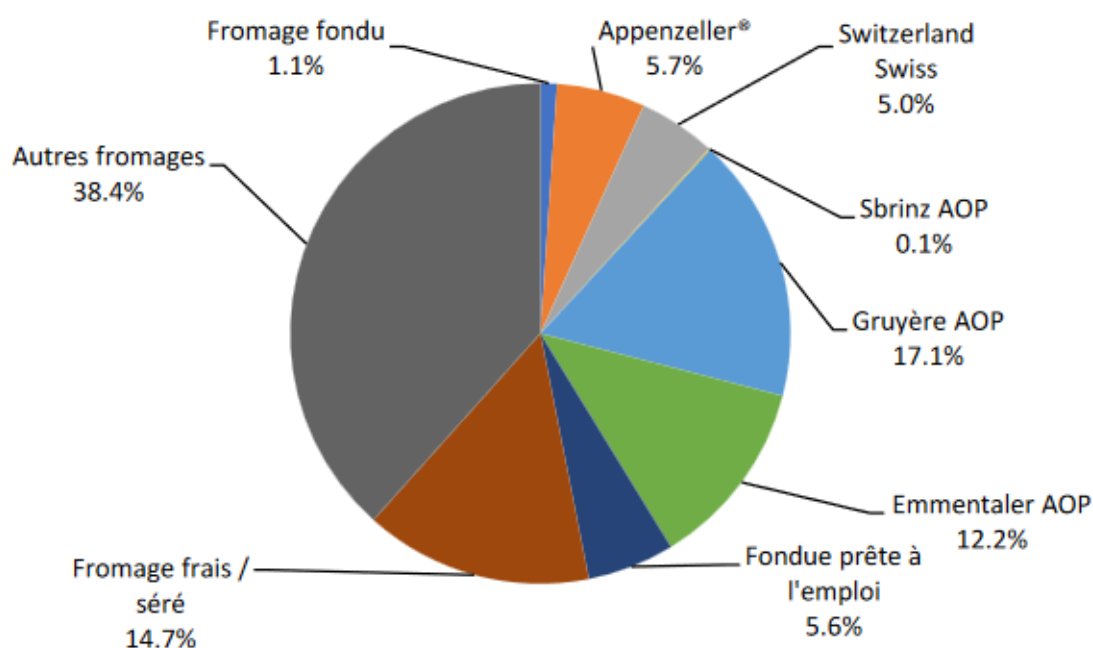
Presque toutes les productions fromagères ont subi une diminution de la production en 2023 (année actuelle) par rapport à 2022 (année précédente). La production d’Emmentaler AOP a diminué encore de -11,2% (- 1'685 t), passant de 15'075 t produites en 2022 à 13'390 t en 2023. Le Gruyère AOP a vu sa production se réduire de -2'593 t (-8.1%) et passer de 31'937 t en 2022 à 29'344 t en 2023.

La mozzarella, les autres fromages frais et le Raclette Suisse ont augmenté ou maintenu les quantités produites par rapport à l’année précédente.

Par contre, il y a eu moins de production de poudre de lait entier par rapport à 2022 (-2'008 t, -11,9%) et moins de poudre de petit-lait (-1'122 t, -35.9%)².

2.2 Commerce extérieur

Globalement, en valeur, les exportations de fromage suisse se sont élevées en 2023 à 710,8 millions de francs suisses, en recul de -3,2% par rapport à l'année précédente. Le principal marché pour les fromages suisses est l'Europe, avec soit 60'153 tonnes ou 82% du volume exporté, en recul de -4.5% par rapport à 2022. Les exportations sur les autres marchés hors Europe ont aussi connu une diminution, bien qu’un peu moins forte. L’Allemagne est le marché le plus important en termes de valeur et de quantités exportées.



Source TSM, PSL

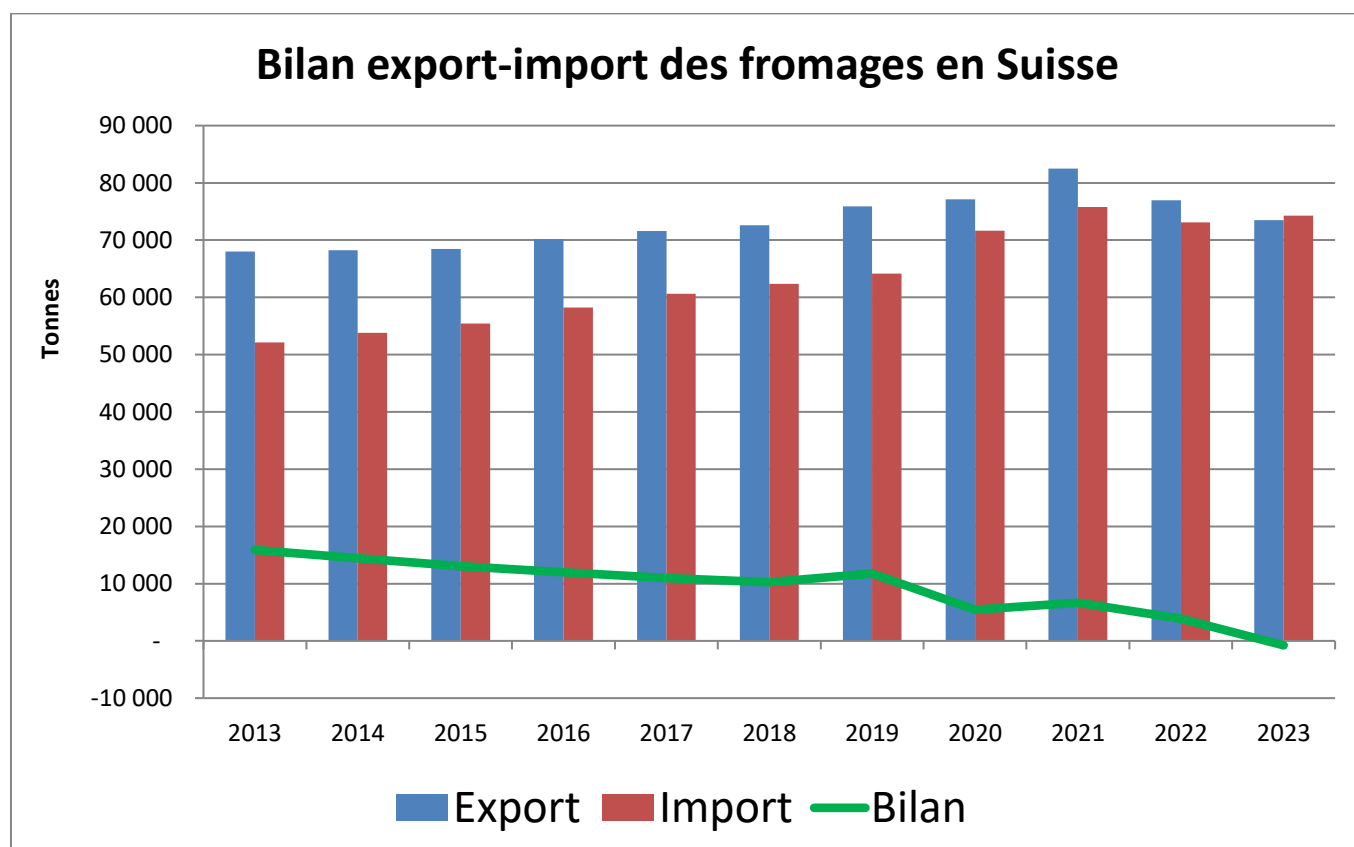
En % du total de 73'494 tonnes de fromage exporté en 2023

² Rapport de marché IP LAIT de janvier 2024

En 2023, les **exportations** de toutes les productions fromagères confondues ont diminué de 3'455 t, soit de - 4,5%, passant de 76'950 t en 2022 à 73'494 t en 2023. Pour les fromages à pâtes dure, la baisse a atteint - 5,5% en 2023, avec des tonnages exportés de 33'635 t en 2022 et de 31'786 t en 2023.

Le Gruyère AOP reste le fromage d'exportation le plus important, avec plus de 17% des quantités de fromages exportés. Les exportations de fromage frais et de séré, avec près de 15% des quantités de fromages exportés dépassent celles de l'Emmentaler AOP.

Fin 2023, les **importations** étaient supérieures aux exportations tant en quantité qu'en valeur. En termes de valeur, 533,4 millions de francs suisses (+6.3%) ont été dépensés pour le fromage importé en 2023. La Suisse importe du fromage à un prix nettement inférieur à celui de son exportation, la différence étant de 2.49 CHF/kg. La majeure partie des importations concerne la catégorie "fromage frais et séré" avec 32'290 tonnes (43,5% des importations totales). Une part importante des importations est transformée par l'industrie alimentaire et la restauration. Toutes catégories fromagères confondues, les importations de fromages ont augmenté en quantité de 1,6%, passant de 73'098 t en 2022 à 74'266 t en 2023. Pour la première fois en 2023, comme le montre le graphique ci-dessous, les importations de fromage dépassent de 770 t les exportations.



Source TSM, PSL

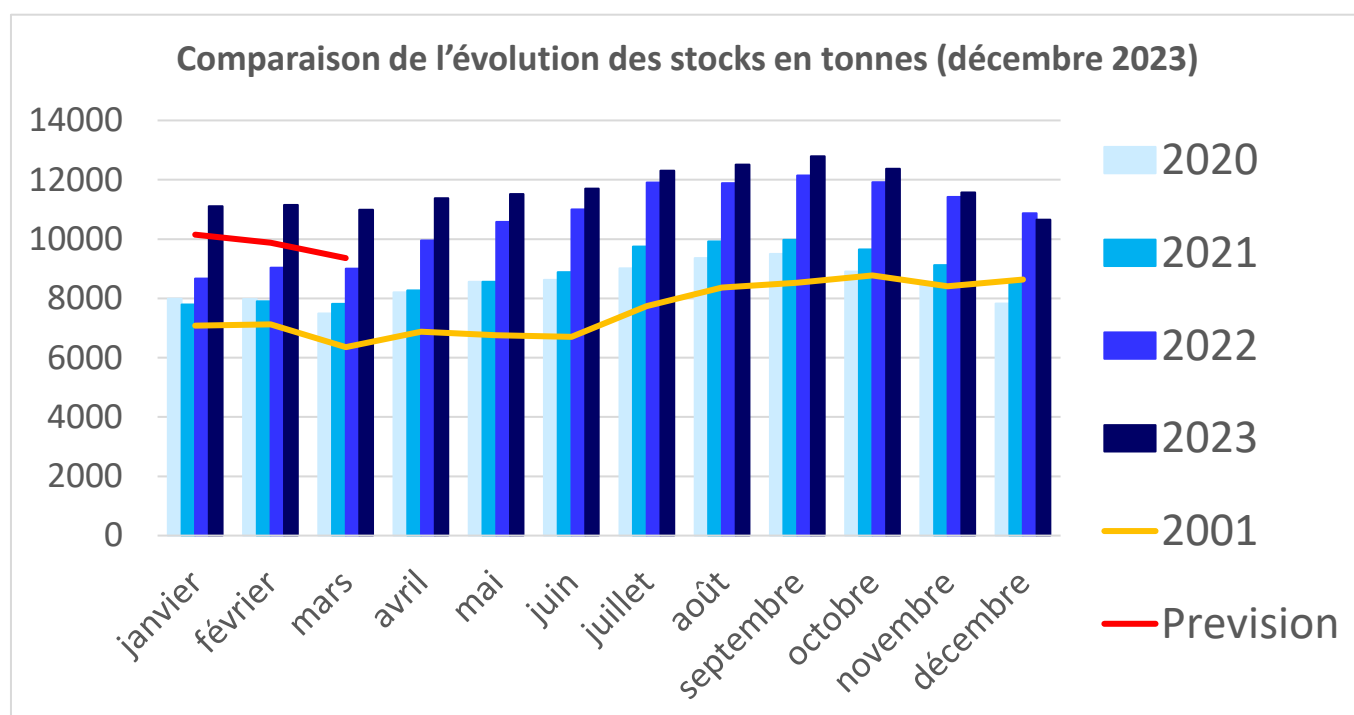
2.3 Interprofessions fromagères

Interprofession du Gruyère (IPG)



La production accuse une nouvelle année de diminution et s'établit à 30'098 tonnes de fromages, contre 32'740 t. en 2022. Le % supplémentaire fixe a été accordé en 2023. L'IPG a tenté de ne pas trop restreindre la production en début d'année pour ne pas prêter les producteurs, mais elle a finalement dû communiquer en juin 2023 une restriction temporaire de 10 % sur toute l'année 2023. Les stocks qui avaient connu un pic à 10'864 tonnes en fin 2022 ont pu être réduits à 10'566 à fin 2023. La diminution des stocks devrait se poursuivre en 2024, notamment grâce à une reprise des exportations vers l'Allemagne et la France. En 2023, les exportations se sont chiffrées à 11'502 tonnes et étaient légèrement inférieures aux 12'243 tonnes enregistrées en 2022. Malgré un franc suisse qui reste fort face à l'euro, les ventes dans la zone de l'UE se sont bien maintenues, sauf au Benelux.

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Quantité annuelle (t)	26'780	29'513	30'099	30'755	31'608	33'434	32'712	30'098
Evolution par rapport à l'année précédente	- 7,8%	+ 10,2%	+ 2,0%	2,1%	2,7%	5,5%	-2,2%	-8%



Source : Interprofession du Gruyère, Pringy

Les questions liées aux méthodes alternatives au bismuth et aux antibiotiques pour le tarissement et l'influence de la traite robotisée sur la qualité du lait occupent toujours la filière IPG. Les questions de la durabilité ainsi que celle de la flore native du lait deviennent également des préoccupations. Prolait

souhaite que l'IPG cherche rapidement des solutions sur ces sujets importants, en faisant le plus possible recours aux solutions déjà élaborées dans nos contrées.

Afin de renforcer l'identité de la filière Gruyère et éviter que les jeunes producteurs ne se découragent, des cours de connaissance de la filière ont été organisés par l'IPG. Ceux-ci mettent en avant toute la filière, du producteur à l'affineur.

Le **prix indicatif du Gruyère AOP** est passé de 88,48 cts/kg de lait à 93,95 cts/kg au premier septembre 2022 avec une augmentation de 1CHF en sortie de cave du Gruyère AOP. Il s'est maintenu à ce niveau en 2023. Si la négociation de prix au sein de l'Interprofession est un long processus qui requiert l'accord des 3 collèges, il n'en reste pas moins qu'elle est intervenue trop tard et que nous regrettons le refus de l'IPG de ne pas avoir augmenté le prix en automne 2021 quand il y avait un manque de vieux fromages dans les caves. Nous pensons qu'ainsi l'effet yoyo de ces deux dernières années aurait pu être atténué. Mais qui aurait pu prédire la guerre en Ukraine et ses conséquences, hélas conjuguées aux effets des confinements dus à la Covid ? Pour répondre à ces besoins, l'IPG a mis sur pied une commission sur les marges qui devrait éclaircir un certain nombre de points.

Le **règlement de gestion des quantités** de l'IPG adopté par l'assemblée des délégués en mai 2022 comporte encore des éléments à corriger, comme le fait de devoir faire passer tout le lait de centrale par la fromagerie. Des solutions pragmatiques sur ce point ainsi que sur le « remaniement laitier » pour ceux qui livrent à plus de deux fromageries viennent d'être présentées aux fédérations.

Fromarte a élaboré un nouveau contrat d'achat et vente de lait. Les producteurs de la filière Gruyère ont formé un groupe de travail pour l'étudier et ont, en attendant, décidé que l'ancien contrat révisé en 2020 reste valable. De manière générale, Prolait constate que des réunions plus régulières avec l'AFR (Association des fromagers romands) seraient souhaitables pour anticiper les conflits, par exemple ceux liés à la qualité du lait, mettre en place les mesures de transition énergétique ou élaborer plus rapidement des nouveaux modèles de bonus/malus comme celui des teneurs graisse/protéine.

Interprofession du Vacherin Mont-d'Or AOP

Alors que l'interprofession fête les 20 ans de son AOP, la production du Vacherin Mont-d'Or AOP (VMO) s'est élevée à 540 tonnes pour la saison 2022-2023 (contre 591 tonnes la saison précédente).



Après les années de pandémie 2019-2021 qui ont chamboulé tous les comportements et résulté en une hausse importante de consommation, la saison 2022-2023 est repartie à la baisse, avec une diminution de l'ordre de 10%. Le Président de l'interprofession, M. Paolo Degiorgi a rappelé que « Les fromages suisses, produits haut-de-gamme, pâtissent des problèmes d'inflation, de baisse du pouvoir d'achat et pour ce qui concerne l'export, de cherté du franc. »

Lors de l'Assemblée générale qui s'est tenue le 28 juillet 2023 aux Charbonnières, les membres ont voté la reconduction de la prime spécifique de 2 cts par kg de lait accordée aux producteurs par les fromagers de l'Interprofession afin de les féliciter et les encourager dans le respect du cahier des charges spécifique qui leur est imposé dans le cadre de l'AOP.

La saison 2023-24 a bien débuté, mais une légère baisse des ventes a été enregistrée dès la mi-octobre. Les conditions météo, l'inflation et l'attitude des consommateurs ont freiné le marché indigène mais ont surtout fait chuter les chiffres d'exportation.

Interprofession de l'Etivaz AOP



La production d'Etivaz 2023 est d'environ 19'300 meules (18'737 meules en 2022) et le prix se monte à 10,70 par kg de fromage départ cave.

Grégoire Martin a succédé à Olivier Yersin à la tête de l'Interprofession de l'Etivaz AOP. Nicolas Henchoz, membre de la commission de lait de fromagerie de Prolait, est vice-président.

Philippe Gremaud quitte l'Interprofession à fin février 2024 et M. Jérôme Groebli le remplace comme directeur des ventes. La direction générale sera remplacée par un poste de délégué au comité. L'équipe sera complétée par Laurie Maillefer et Freddy Zompa au pôle commercial et service clients. M. Zompa reprendra une partie du cahier des charges du directeur en le secondant pour les ventes.

Distinctions

Le fromage d'excellence neuchâtelois pour 2023 a été remis à M. Adrien Tinguely fromager de la société de **La Côte-aux-Fées (NE)**. Le Conseil d'Etat vaudois a choisi le Gruyère AOP de la **fromagerie de Moudon (VD)** comme fromage d'excellence pour l'année 2023 et récompense ainsi le fromager M. Jérôme Rossmann.

Nous félicitons M. Philippe Geinoz, de la fromagerie **Les Sagnettes (NE)**, pour son Gruyère AOP qui a remporté la médaille d'or aux International Cheese and Dairy Awards 2023 qui se sont déroulés à Stafford au Royaume-Uni, ainsi que M. Gilbert Golay, de la fromagerie de **Penthéréaz (VD)** pour sa médaille d'argent.

Les fromagers Michael Hanke de **Combremont-le-Petit (VD)** et Franky Chuard de **Ballaigues** remportent la médaille d'argent aux Swiss Cheese Awards pour leurs fromages respectifs, le Bleu de Combremont et le Vacherin Mont d'Or.

Nous félicitons les responsables de sociétés de fromagerie et les producteurs pour l'excellence de leur production et leur régularité, mais aussi toutes les autres fromageries qui ne méritent pas. Globalement, la qualité est très bonne.

2.4 Lait de centrale, IP-Lait et mooH

Si en 2022, les producteurs ont pu obtenir une augmentation du prix du lait A de 5 cts et réussi à le maintenir à 81 ct. en 2023, ils ont dû concéder une baisse à 79 ct. pour le début 2024. Mais face aux prix du lait extrêmement bas de janvier 2024, un prix avoisinant les 55 voire 54 ct./kg, les producteurs ont clairement signalé leur mécontentement, notamment le 29 février à Goumoens-la-ville, un jour avant la réunion de l'IP-Lait du 1^{er} mars. Les négociations ont permis d'obtenir que le prix indicatif remonte à 82 ct. au 1^{er} juillet 2024. Parallèlement, le prélèvement du supplément pour le lait commercialisé montera à 5 ct. car les transformateurs ont besoin de moyen pour stocker le beurre et sortir de l'impasse d'un marché pléthorique, déséquilibré par la baisse des ventes de fromage.

Le montant des taxes à l'arrêt, qui a pris l'ascenseur pour passer de Fr. 24.- à Fr. 32.-, préoccupe Prolait fédération laitière qui demandera des explications, voire des solutions à mooh.

2.5 Fédération des producteurs suisses de lait (FPSL)

La FPSL a traité différents dossiers, les prises de position politiques, l'évolution du standard tapis vert, le choix d'outils pour mesurer l'impact climatique, et diverses mesures de promotion. Dans ce contexte, Prolait attend un soutien à l'organisation d'une journée des producteurs de lait qui devrait contribuer à motiver la jeune génération.

Prolait fédération laitière est très satisfaite du choix de Boris Beuret comme président de la FPSL et remarque déjà l'effet de son engagement. Au vu des montants prélevés par cette fédération, il est important de lui faire jouer un rôle plus pro-actif dans le marché du lait, en exigeant des prix couvrant les frais de production. Par ailleurs, l'organisation nationale de défense des producteurs doit faire preuve d'anticipation pour l'élaboration d'une PA 2030 davantage basée sur la confiance et plus favorable aux producteurs de lait.

La stratégie climat 2050 de la Confédération prévoit une augmentation de 15 % de la consommation de lait et une réduction de la consommation de viande. Le lait est un produit durable, non seulement parce qu'il livre des protéines renouvelables mais aussi parce qu'il participe à la santé des sols cultivables. Il est temps que PSL s'engage avec vigueur en faveur de la production laitière et demande notamment des primes plus élevées pour les producteurs de lait que pour les éleveurs de vaches allaitantes, surtout lorsque les conditions sont plus difficiles à remplir pour les producteurs de lait, par exemple pour le bien-être animal. De plus, une stabilité des normes dans ce domaine qui requiert de gros investissements de la part des producteurs est à exiger.

Grâce à la vente de la SA du Grand-Pré, Prolait fédération laitière a pu rembourser en 2023 Fr. 155'000.- du prêt contracté auprès de cette fédération, ce qui porte le montant dû à la FPSL à Fr. 500'000.-. Prolait a également négocié un autre remboursement avec PSL et un non-prélèvement d'intérêts pour 2023.

3. Activités de Prolait Fédération Laitière

3.1. Prolait en chiffres

Par canton

	Nb. d'expl.	Nb d'expl. principales	Nb d'expl. estivage	Répartition des expl. par canton	Livraisons de lait 2023 en mio kg	Livraisons lait fromagerie ³ 2023 en mio kg
Vaud	715	553	162	75,26%	152,04	103,09
Neuchâtel	179	176	3	18,84%	40,07	29,3
Fribourg	47	47	0	4,95%	9,23	4,5
Berne	9	8	1	0,95%	1,66	1,5
Total 2023	950	784	166		203	138,3
Total 2022	978	807	171		213	149,9
Diff 23-22	-2,8%	-2,8%	-2,9%		-4,7%	-7,7%

Par cercle laitiers

	Nb. d'expl.	Nb expl. principales	Nb expl. estivage	Nb sociétés fromagerie	Nb producteurs lait centrale	Livraisons 2023 par cercle en mio kg
Jura / Gros-de-Vaud	129	115	14	11	45	37,64
La Vallée de l'Orbe	124	79	45	7	12	25,20
Nord Vaudois	116	95	21	7	27	28,38
Neuchâtelois	179	176	3	15	28	40,07
Lavaux-Jorat-Pays-d'Enhaut	270	187	83	8	102	41,73
La Broye	132	132	0	10	44	29,99
Fin 2023	950	784	166	58	258	203,01
Fin 2022	978	807	171	58	254	213

Fromageries : 58 sociétés de fromagerie à fin 2023 (58 en 2022)

Gruyère : 53 (dont 4 avec du Gruyère bio et 5 avec du Vacherin Mont d'Or)

Pâtes molles / spécialités / « coopérative de l'Etivaz » : 7 dont 2 avec VMO

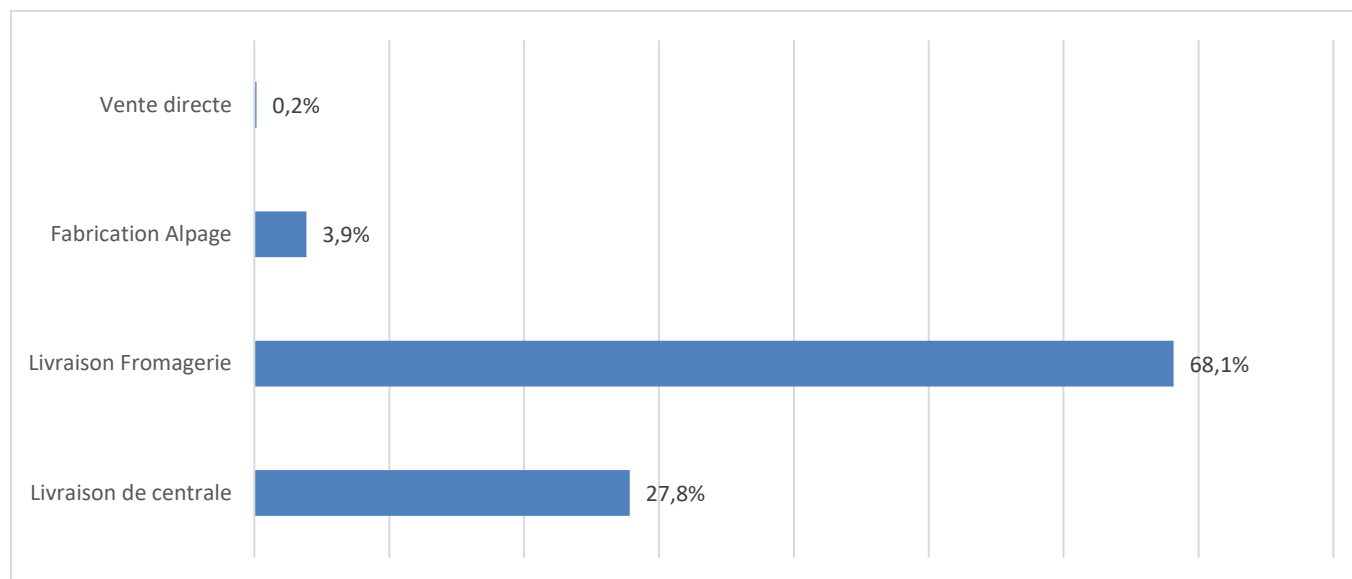
Les livraisons 2023 du secteur Prolait ont diminué de -10 mio de kg, soit de 4,7% par rapport à l'année 2022. Les producteurs de lait de centrale, dont le nombre est plus élevé que l'année dernière, ont livré en 2023 un total de 56,6 mio de kg, contre 55,5 pour l'année 2022, soit une augmentation d'environ 2%. Les livraisons dans les fromageries ont fortement diminué pour atteindre 138,3 millions de kg. Les quantités d'alpage sont restées stables à 7,8 mio de kg contre 7,9 en 2022.

Le nombre d'exploitations continue de diminuer, ainsi que le nombre d'exploitations principales et d'exploitations d'estivages.

³ Sans production d'alpage et vente directe

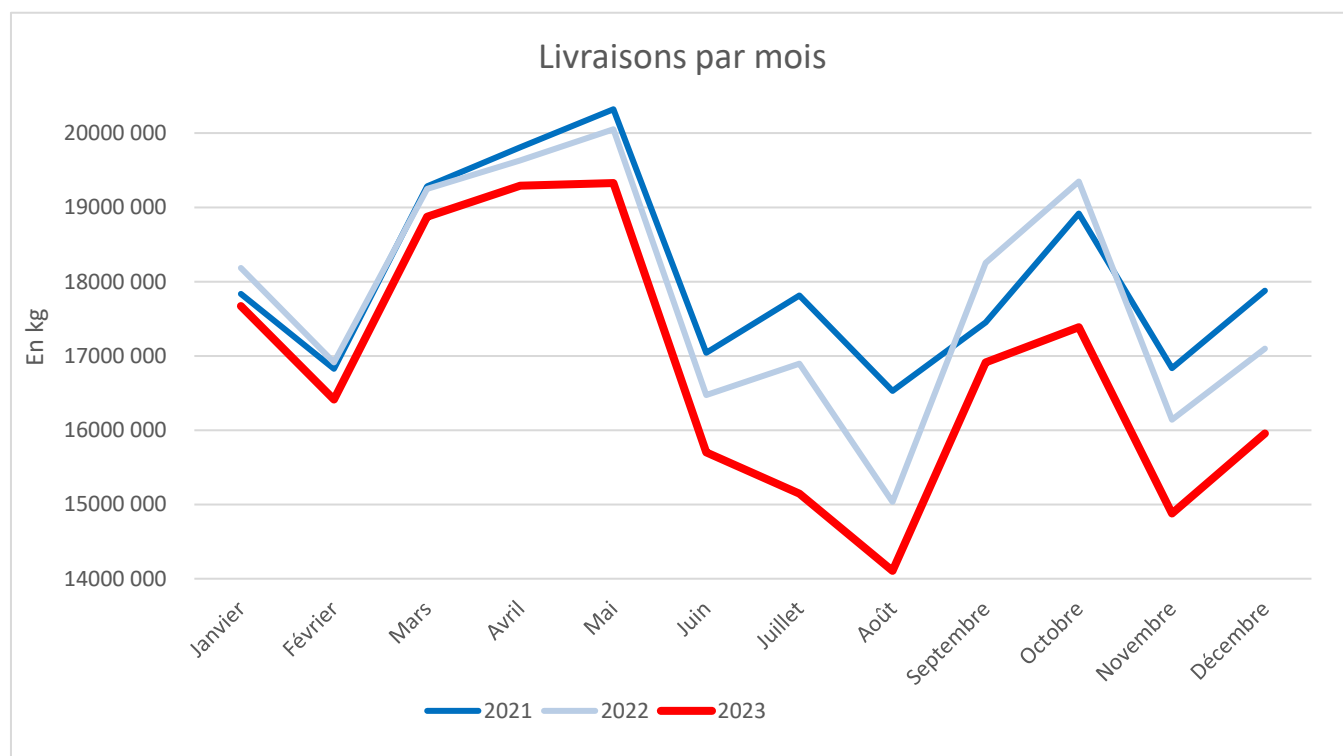
Par mise en valeur du lait

La mise en valeur du lait est encore à plus de 68,1% en lait de fromagerie (70% en 2022). Alors que 27,8% du lait est destiné au lait de centrale, une proportion plus élevée qu'en 2022 avec 26%. La vente directe reste marginale et la fabrication d'alpage se situe à 3% en 2023, contre 3,7% en 2022.



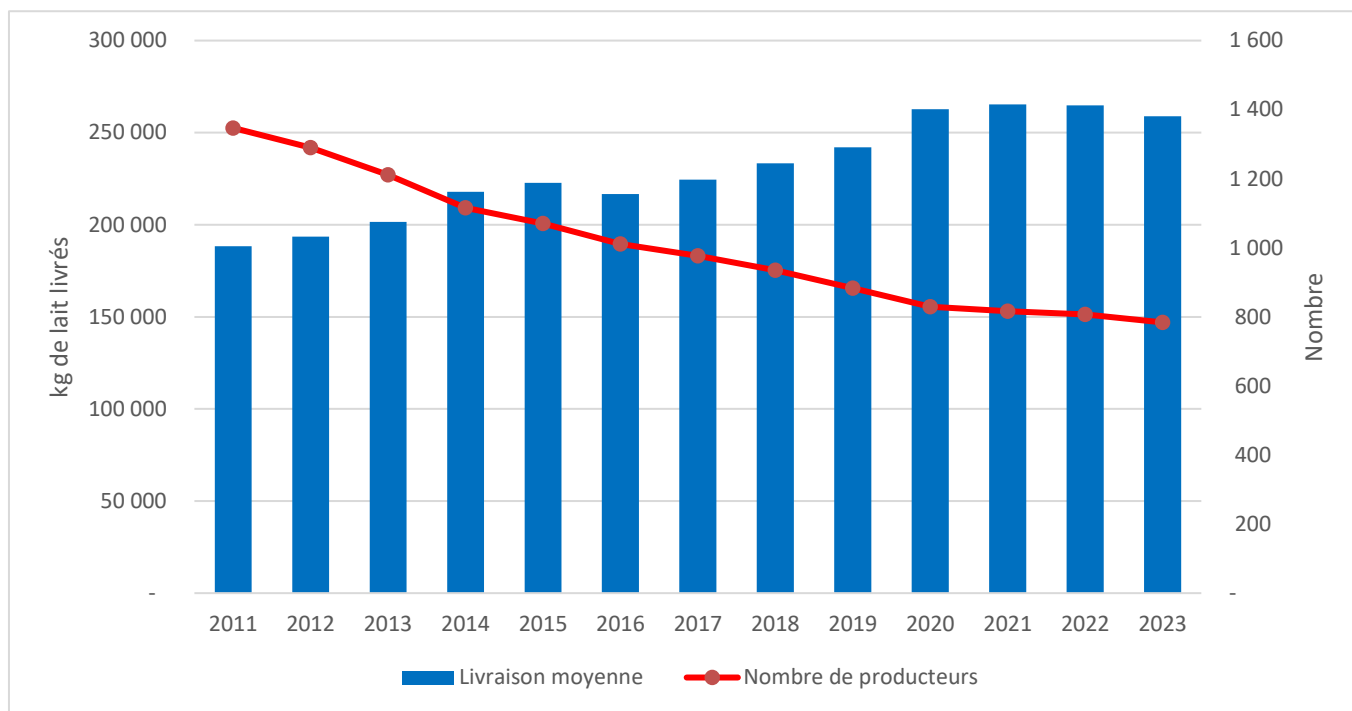
Livraisons mensuelles Prolait

La sécheresse a entraîné une forte baisse pour les livraisons au mois d'août.



Evolution du nombre d'exploitations et des livraisons

La livraison moyenne de lait par exploitation est de 258'944 kg en 2023, alors qu'elle se situait à 264'864 kg en 2022.



3.2 Prestations et services

Le temps consacré à la **planification des quantités** de Gruyère permet de garantir un traitement équitable des producteurs dans les sociétés. Cette gestion a nécessité un travail accru en 2023 en raison des fluctuations des quantités de Gruyère attribuées. Mme Marinette Crausaz est la personne en charge de la gestion des quantités chez Prolait. Son outil de travail est la BD-Lait. Tenue à jour par TSM, cette banque de données est soumise à de nombreuses actualisations. Nous sommes conscients que la situation financière de TSM nécessite une facturation plus pointue. Cependant les fédérations qui utilisent des prestations spécifiques de la BD-Lait pour gérer les quantités des sociétés de fromagerie ont déjà payé pour ces programmes il y a quelques années et ne devraient pas payer pour leur réactualisation. Prolait s'engage à cet effet auprès de TSM, en demandant également une gestion plus conviviale pour les producteurs.

Depuis le départ de Mme Christelle Lienhard à fin juillet 2023, c'est Mme Alessandra Silauri qui a repris **l'étude sur l'évolution des fromageries de Gruyère vaudoises** et qui seconde la Directrice Marie Garnier dans ses différentes attributions.

Cette étude sur les fromageries vaudoises, inspirée de celle qui avait été faite par Prolait pour les fromageries neuchâteloises, a été remise en automne 2023 à la DGAV. Elle permettra au canton de Vaud de planifier le soutien aux investissements pour les projets de fromageries.

Le canton de Vaud a mis en consultation le nouveau **RMFAF, soit le règlement sur les mesures financières pour les améliorations foncières** au printemps 2023. Prolait a pris position sur ce règlement en été 2023, en demandant notamment que soit déplafonné le montant de l'aide cantonale permettant de débloquent l'équivalent (90 % pour 100 %) de l'aide fédérale accordée par le biais des aides structurelles aux projets de fromageries en région de montagne. Ainsi la nouvelle limite de participation cantonale, sans qu'il soit nécessaire de passer par le Grand Conseil VD, se monte à Fr. 1'000'000.-, ce qui facilite nettement le financement de projets comme celui de Ballaigues.

Pour les projets de plaine qui nécessiteront une aide supérieure à ce montant, le canton prévoit un projet de développement régional agricole pour la filière fromagère, qui pourra conjuguer aide fédérale et cantonale. Pour les fromageries de montagne qui nécessitent une aide dépassant le montant de Fr. 1'000'000.-, le canton prévoit de rédiger un message au Grand Conseil intitulé « exposé des motifs et projet de décret » spécifique. Nous attendons les données financières des sociétés concernées afin de pouvoir lancer cette mesure de soutien. Nous remercions le canton de Vaud pour sa disponibilité et sa capacité à trouver des solutions qui rendront possibles des projets de nouvelles fromageries en plaine comme en montagne. Au vu de la hauteur des aides à fonds perdu qu'il est prévu d'accorder, les projets devront être exemplaires du point de vue énergétique et se baser essentiellement sur la consommation d'énergies renouvelables.

Prolait continue à prêter main-forte aux sociétés pour les adaptations de structure, que ce soit au niveau technique pour les plans de financement, ou juridique, pour les fusions de sociétés ou révision des statuts ou règlements. Nous offrons également les services de notre comptable Anne-Françoise Besson pour la comptabilité au sein des sociétés. En 2023, elle a poursuivi la tenue, sur mandat, de la comptabilité des sociétés du Haut-Tierdoz, de Lugnorre et du Gros-de-Vaud.

Prolait a été à l'écoute des différentes sociétés et a prodigué les conseils requis. Plusieurs sociétés ont fait état de conflits, par exemple de qualité du lait, que la fédération a tenté de résoudre par des médiations débouchant sur des conventions.

Plusieurs cas de départs à la retraite anticipée ou de cessation de production ont nécessité des conventions afin de garantir une reprise de la quantité de lait pour les nouveaux exploitants des domaines concernés. Ceci afin de garantir à terme la base fourragère pour la production laitière. Prolait est souvent sollicité pour les modalités de transfert des quantités de base, en particulier par des jeunes producteurs qui souhaitent reprendre des quantités supplémentaires et investir. Le travail de conseil de Prolait, basé sur le règlement de gestion des quantités, consiste à favoriser un équilibre qui soit reconnu par les sociétés concernées.

3.3 Actions politiques et de communication

Suite au refus des organisations agricoles d'accepter une baisse du supplément pour la fabrication de fromage à 14 cts, il a été maintenu à 15 ct. et son versement continue à être de la responsabilité du fromager.

Prolait a pris position sur le paquet d'ordonnances 2023 en demandant surtout qu'elles accordent davantage d'importance au soutien de la production laitière, en tenant compte de la charge en travail considérable de cette branche de production. Prolait est scandalisé qu'on puisse vouloir baisser les

contributions à la SST alors que de gros investissements ont été consentis par les producteurs dans ce domaine, et qu'en plus les normes changent régulièrement.

Prolait s'est prononcé à plusieurs reprises contre l'obligation des 3,5 % de surfaces de biodiversité dans les terres assolées et a aussi exigé que le canton de Vaud applique rapidement les tirs de loups autorisés.

Prolait a salué la modification de la loi sur l'agriculture pour la sécurité du partenaire dans l'exploitation agricole.

Nous avons également transmis des revendications pour les projets législatifs sur les énergies mis en consultation. Concernant le projet vaudois, nous avons demandé une aide pour les audits énergétiques des moyens consommateurs que sont les fromageries, les aides à l'investissement passant plutôt par les lois agricoles.

Notre fédération, via son Conseil des présidents de cercle, a continué à travailler avec la presse pour demander une réduction des marges des grands distributeurs et un observatoire fédéral renforcé. Elle s'est également indignée en décembre de la baisse du prix indicatif A.

Un projet de calcul des coûts de production mandaté par le VMMO et réalisé par Agridea devrait permettre de calculer les coûts de production du lait des producteurs suisses. Prolait a demandé plusieurs fois à PSL de mettre à disposition des producteurs un outil national. Ce sera prochainement chose faite puisque le comité de PSL vient de valider le rachat de cet outil.

Concernant la PLVH, l'OFAG a décidé d'attendre la nouvelle PA2030 pour changer le système, grâce au travail d'un groupe de réflexion mené par Pascal Rufer de Proconseil et la vision que Prolait a amené pour encourager l'amélioration de l'efficacité de l'affouragement.

Une lettre a également été envoyée à Bio-Suisse sur la difficulté de se contenter de 5 % de concentrés pour l'alimentation bovine, en particulier en cas de fourrage de mauvaise qualité dû aux aléas climatiques. Malheureusement il semble que la Suisse romande souffre davantage de ces aléas et que Bio-Suisse ne veut pas revenir sur l'augmentation de prix qui avait été accordée en échange de cette restriction.

Un autre courrier a été adressé à IP-Suisse pour harmoniser les interdictions sur les fourrages complémentaires, notamment avec les directives du Paquet lait Vaud ou du tapis vert. Car sans harmonisation, les producteurs ne peuvent pas cumuler les programmes visant les mêmes buts, ce qui est dommage.

4. Activités des organes de la Fédération

Les **assemblées de cercle** se sont déroulées du 24 janvier au 3 février 2023. Nous remercions les sociétés de les avoir accueillies à Corcelles-le-Jorat, la Chaux-du-Milieu, Lignerolle, Moudon, Essertines et Cuarnens.

Prolait a organisé deux **webinaires**, au printemps et en hiver, qui ont rencontré beaucoup de succès auprès des membres. Les deux thèmes abordés ont été « l'environnement et la santé dans les écuries » ainsi que « la réductase et le point de congélation, problèmes de qualité du lait ». Des spécialistes externes étaient invités pour présenter l'état actuel des connaissances et échanger sur les pratiques des uns et des autres dans des domaines où il n'y a pas encore de vérité absolue. Les présentations des différents intervenants sont disponibles sur le site internet de Prolait.

L'**assemblée des délégués** s'est tenue le 19 avril à La Sagne (NE) avec 62 délégués présents (sur 129). L'assemblée a accepté les comptes 2022, décidé une diminution des cotisations de 0,25 à 0,24cts à partir du 1^{er} mai 2023, et la modification des statuts permettant d'intégrer un délégué de base supplémentaire par cercle, d'organiser une assemblée extraordinaire par voie écrite ou par vidéoconférence, et de donner à Prolait l'accès aux données Tapis Vert.

L'assemblée des **sociétés de fromagerie** du 29 mars à Ballaigues a permis d'élire 5 nouveaux délégués de Prolait à l'IPG et de débattre sur les différentes interrogations des sociétés.

En 2023, le **Conseil d'administration** s'est réuni cinq fois pour gérer les affaires de la fédération. Il a eu le plaisir d'intégrer deux nouveaux membres MM. Alexandre FONTANNAZ, de Bettens, et Anthony KERN, de Rossens VD. Prolait remercie René Cotting pour le travail effectué.

Le **Conseil des présidents de cercle** s'est réuni quatre fois, et a publié deux communiqués de presse, afin d'exiger une augmentation de prix et une diminution des marges des distributeurs.

La **commission de lait de fromagerie** s'est réunie trois fois pour :

- organiser l'assemblée des sociétés de fromagerie et le renouvellement des délégués IPG
- soutenir une nouvelle fromagerie à Château d'Oex et demander des quotas supplémentaires pour les petites fromageries
- relancer les inscriptions au tapis vert
- élire le nouveau président Heinz Baur et remercier le président sortant Gilbert Ramuz
- examiner le contrat d'achat-vente de lait proposé par Fromarte
- trouver des solutions aux problèmes de qualité comme la réductase
- s'informer sur les actualités des interprofessions de l'IPG, du VMO et de l'Etivaz
- discuter des défis importants des filières comme la durabilité

La **commission de lait de centrale** ne s'est pas réunie en 2023, mais sa composition et son travail ont été relancés début 2024 sous la Présidence de Jean-Bernard CHEVALLEY.

5. Organes & collaborateurs

5.1 Conseil d'administration

- MM. Marc BENOIT, président (2011)
Didier ROCH, vice-président (2012)
Christian GIRARDIN, administrateur (2020)
Vincent GRUET, administrateur (2021)
Alexandre FONTANNAZ, administrateur (2023)
Anthony KERN, administrateur (2023)

5.2 Présidents de cercles

- MM. André BADOUX, cercle de la Broye
Jean-Pierre GFELLER, cercle Neuchâtelois
Ueli LEIBUNDGUT, cercle Nord vaudois
Guy BERSETH, cercle Jura, Gros-de-Vaud
Vincent MONNIER, cercle de la Vallée de l'Orbe
Christian WOLF, cercle Lavaux-Jorat-Pays-d'Enhaut

5.3 Commission « lait de fromageries artisanales »

La commission de Lait de fromageries artisanales est composée des délégués de l'IPGruyère, des membres du comité IPVMO, d'un représentant de l'Etivaz (Nicolas Henchoz) et du président de la commission Lait de Centrale. Cette commission est présidée par M. Gilbert Ramuz jusqu'en été 2023, puis par Heinz Baur.

Délégation des producteurs à l'Interprofession du Gruyère

Les délégués Prolait à l'IPG sont référents pour les sociétés de fromageries de leur cercle.

- Mmes Florence JUNOD, Mutrux VD, en remplacement de Christian Duvoisin
Catherine MEISTER-SCHWAGER, Corcelles-le-Jorat VD, en remplacement de Gilbert Ramuz
- MM. Didier ROCH, Ballens, membre du comité, (président des producteurs)
Romane BOTTERON, La Sagne NE, membre du comité
Heinz BAUR, Mont-de-Travers NE
Etienne PONCET, Ballaigues VD, en remplacement de Jean-Claude Pittet
Vincent GRUET, Gressy VD, en remplacement d'Ueli Leibundgut
Anthony KERN, Rossens VD, en remplacement de René Cotting
Nicolas JOTTERAND, Bière VD

Représentants de Prolait dans les commissions de l'IPG :

- Alpagnes : Etienne PONCET depuis juillet 2023, Jean-Claude PITTET jusqu'en juin 2023, Lionel BERNEY, Olivier HUMBERT
- Bio : Antoine EL-HAYEK, Christian HOCKENJOS et Fabien THUBERT
- Marketing : Didier ROCH
- Qualité, Planification : Romane BOTTERON jusqu'à fin 2023

Délégation des producteurs à l'Interprofession du Vacherin Mont d'Or

- MM. Gilbert MAGNIN, Le Brassus, membre du comité (président de la délégation)
Guy DE CHARRIERE, Sévery, membre du comité
David BACHELARD, Le Lieu
Claude BATAILLARD, Romanel-sur-Morges
Romain BOURGEOIS, Ballaigues,
Christian GANDER, Bullet
Luc MARTIN, L'Auberson
Pierre-André PERNOUD, Gollion
Jean-Pierre ROCHAT, Le Lieu

5.4 Commission « lait de centrale »

- MM. Jean-Bernard CHEVALLEY, président depuis décembre 2023, Puidoux, représentant mooh
Alexandre Longchamp, président jusqu'en juillet 2023, Malapalud
Christophe AUBERT, Enges
Thierry COENEGRACHT, Premier
Alexandre FONTANNAZ, Bettens
Christophe PAILLARD, Champvent
François RAYNAUD, Château-d'Oex
Daniel HAUSHEER, Assens

5.5 Commission de gestion

- MM. Jonathan Nicolet (président sortant fin 2022)
Didier PILLOUD, cercle Lavaux-Pays d'Enhaut (membre en 2022 et président 2023)
Mareck OPPLIGER, Essertines-sur-Rolle, cercle Jura-Gros-de-Vaud (membre)
Laurent GENTIL, Villars-Bramard, cercle La Broye (membre suppléant en 2022 et membre en 2023)

5.6 Collaborateurs - collaboratrices

- Mme Marie GARNIER, (60%), Directrice
Mme Marinette CRAUSAZ, (50%) Gestion des quantités
Mme Anne-Françoise BESSON, (30 %) Comptabilité fédération et sociétés
Mme Christelle LIENHARD, (70%) Statistiques et mandats jusqu'en août 2023
Mme Alessandra SILAURI (60%) Statistique et mandats dès août 2023

Siège Prolait – Fédération Laitière
Route de Lausanne 23
1400 Yverdon-les-Bains
Téléphone 024 / 424 20 10
Courriel : info@prolait.ch
Site internet : www.prolait.ch